

été payée pour la production d'un film intitulé: "L'appel de la liberté".

2. Le paiement a été fait à la Specialty Film Import, Limited, de Montréal, le 29 janvier 1919.

3. Sur le crédit affecté au service de l'information publique et en vertu du décret en conseil créant cette administration.

LES EXPORTATIONS DE HOUILLE EN CANADA.

M. KENNEDY demande:

1. Le Gouvernement est-il renseigné sur la possibilité et la probabilité d'un arrêt, dans un avenir immédiat, des exportations de houille des Etats-Unis au Canada?

2. Dans l'affirmative, quelles mesures le Gouvernement a-t-il prises pour assurer l'approvisionnement du combustible nécessaire au Canada?

3. Si le Gouvernement n'a pas pris de mesures à cette fin, se propose-t-il d'en prendre, et quand doit-il les prendre?

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice): 1. A l'heure qu'il est, le Canada n'est pas sur la liste des pays où il est interdit d'exporter la houille américaine et le gouvernement des Etats-Unis nous traite sur le même pied que les Etats de l'Union.

2. Le Gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour maintenir la proportion de l'approvisionnement que nous obtenons des Etats-Unis et nous comptons sur les mines de houille du Dominion pour approvisionner le marché domestique au cas où il serait impossible d'importer la houille américaine en quantités suffisantes.

3. Répondu sous le n° 2.

VOLONTAIRES AMERICAINS DANS LE PREMIER CONTINGENT CANADIEN.

M. BALDWIN demande:

Combien d'Américains ont passé la mer comme soldats du premier contingent canadien?

L'hon. M. MACLEAN: Nous n'avons pas ce renseignement sous la main. Nous sommes dans l'impossibilité de répondre à cette question. Nous serons en mesure de dire le nombre de membres du premier contingent qui ont déclaré, lors de l'enrôlement, qu'ils étaient nés aux Etats-Unis, mais pour cela, il faut attendre que la démobilisation soit terminée et que les dossiers de chaque soldat soient remis entre les mains des autorités de la milice.

STEAMER DE L'ETAT "CHAMPLAIN".

M. CASGRAIN demande:

1. Est-il vrai que par l'entremise des ministères de la Marine et des Pêcheries, du Commerce et des Postes, le Gouvernement a reçu

de la Gulf St. Lawrence Shipping and Trading Company des offres de nolisier le navire de l'Etat le "Champlain" pour la compagnie?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement a-t-il donné réponse à la compagnie, et quelle était cette réponse?

3. Quelles sont les intentions du Gouvernement sur l'exploitation d'une ligne de vapeurs qu'il dirigerait, entre la Malbaie et Tadoussac?

L'hon. M. MACLEAN:

1. Oui.

2. Oui; il a répondu que le ministère ne se proposait pas, pour le moment, de nolisier ou de vendre le navire "Champlain".

3. Le "Champlain" est actuellement employé au service de cette ligne.

QUAIS DU FLEUVE SAINT-JEAN.

M. McLEAN (Royal) demande:

1. Quels quais le gouvernement fédéral a-t-il construits dans le fleuve Saint-Jean et ses tributaires, et à quelles dates ces quais ont-ils été construits, respectivement?

2. Le ministre des Travaux publics sait-il que ces quais exigent des réparations, et que plusieurs sont en mauvais état depuis plus d'un an?

3. Dans l'affirmative, ces quais susdits seront-ils convenablement réparés?

L'hon. M. SIFTON (ministre des Travaux publics):

1. Les quais de Bayswater, en 1917; de Earles, en 1914; de Gunters, en 1909; de Iround Bound Cove, en 1910; de Meaugerville, en 1909; de Oromocto (2) en 1904-1919; de Rothesay, en 1909; de Heustis Landing, en 1915; de Frederickton, en 1914; de Hatfield-Point, en 1915; de Long-Point, en 1916; de McAllisters, en 1910 de Renforth, en 116, et de Whites-Bluff, en 1915.

2 et 3. Les seuls de ces quais que la branche des ingénieurs ait déclaré avoir besoin de réparations, sont ceux de Gunters et de Oromocto, et il a été donné ordre d'y faire les réparations nécessaires.

M. McLEAN (Royal) demande:

1. Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas accepté le transfert des quais du fleuve Saint-Jean, fait par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en mai et juin derniers?

2. Qui est maintenant responsable des réparations et de l'entretien de ces quais?

L'hon. M. SIFTON (ministre des Travaux publics):

1 et 2. La question est à l'étude.

ENREGISTREMENT DES COLIS POSTAUX.

M. STEVENS demande:

1. A-t-on prévenu les receveurs de la poste de ne plus inscrire, à l'avenir, le nom et l'adresse des personnes à qui des objets postaux seront adressés, dans le certificat d'enregistrement donné à l'envoyeur lorsque les objets sont mis à la poste?